



**Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges**  
1, Avenue Jules Ferry - 66350 Toulouges

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS PROPOSEES ET AU MODE D'INTERVENTION PROPOSÉ

(Article 2 de l'arrêté ministériel du 17 mars 2015)

Toute personne âgée et/ou handicapée peut demander l'intervention d'une aide à domicile. Suivant votre situation, certains organismes peuvent prendre à leur charge une partie du coût financier de l'heure d'aide à domicile (versée soit directement au service soit sous forme de CESU préfinancé). Le service est à votre disposition pour toute information complémentaire à ce sujet.

Le CCAS de Toulouges assure une fourniture de prestation de service aux consommateurs : **mode d'intervention « prestataire »**

ORGANISMES	TYPE DE PRISE EN CHARGE	COUT HORAIRE RESTE A CHARGE AVANT DEDUCTION FISCALE	TYPE DE PRESTATIONS FOURNIES POUR LE BENEFICIAIRE
<b>Sans prise en charge</b>		<b>21.10 € / heure</b>	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ou contre-indication médicale :
Conseil départemental des Pyrénées-Orientales	Aide personnalisé à l'autonomie	20.83 € / heure suivant le barème de prise en charge	
	Aide sociale aux personnes handicapées	20.83€ / heure suivant le barème de prise en charge	
	Aide sociale aux personnes âgées	20.83€ / heure	
Caisses de retraite Mutuelles ou assurances	Prise en charge des sorties d'hospitalisation  Prise en charge annuelle	De 20.83€ à 21.10€ / heure selon financeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Entretien de la maison et travaux ménagers</li> <li>▶ Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses</li> <li>▶ Assistance administrative à domicile</li> <li>▶ Accompagnement des personnes dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)</li> <li>▶ Aide au lever et/ou au coucher (sous réserve de disponibilité d'un auxiliaire de vie qualifié)</li> <li>▶ Aide à l'habillage et/ou au déshabillage</li> <li>▶ Aide à la toilette corporelle</li> </ul>

**Tarif exonéré de TVA, aucun frais de gestion, de dossier ou de déplacement n'est facturé.**

Le temps d'intervention sera facturé à plein tarif soit 21,10 € / heure, en cas d'absence non signalée au préalable par le bénéficiaire (sauf hospitalisation).

Le CCAS remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.